

Réf : -D46/CAB / 35/2020

Ain Témouchent le 26/05/2020

Le Directeur Opérationnel, Ain Témouchent

A

Mr HADRI HOUARI le gérant de l'Entreprise de Nettoyage

OBJET : Mise en Demeure .

- vu le contrat N°04/2018 ayant l'objet nettoyage et entretien des sites de la direction opérationnelle d'Ain Temouchent .
- Vu les anomalies constatés lors des visites dans les sites de la direction opérationnelle d'Ain Temouchent, ou il a été constaté ce qui suit :
- nettoyages des portes et vitres non effectués (Centre Transmission , CMP Hammam Bouhdjar , Actel Hammam Bouhdjar , CMP Béni Saf , Actel Béni Saf ...).
- nettoyages des fenêtres non effectués (Centre Transmission , CMP Hammam Bouhdjar , Actel Hammam Bouhdjar , CMP Béni Saf , Actel Béni Saf ...)
- aucune action des dépoussiérages des sites techniques et abris techniques .
- nettoyages des plafonds non effectués dans l'ensembles des sites .
- entretiens des espaces intérieures et extérieures et les entrées des sites non effectués dans l'ensembles des sites AT.
- nettoyages des façades non effectués pour l'ensembles des sites .
- désherbages dans les sites éloignés non effectués (site Terbane , Sidi Boumediene , Emir Abdelkader ...).

De ce qui procède :

'L'Entreprise Hadri Houari représenté par son gérant est mise en demeure, pour la levé de toutes les anomalies constatés dans un délais 48 des réception de la présente mise demeure .

Faute par l'entreprise de satisfaire à cette mise en demeure, Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et réglementaires à l'encontre de l'entreprise.



ALGERIE TELECOM S.P.A
Directeur Opérationnel

Signé : BOUHEG Lyazid